L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 13 AOUT 1879. — 52me Année.

DUFOUR & DAMET, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 13 AOUT 1879.

Discussion sur l'ordonnance de la dette.

Il s'est écoulé assez de temps depuis l'ajournement de la convention pour qu'on puisse dire que son œuvre, la Constitution de 1879, a été lue partout dans l'Etat soit en anglais, soit en français, et qu'elle a été jugée d'une manière favorable. Elle n'a soulevé d'objection nulle part, et bien qu'elle ne soit pas parfaite, elle contient tant de garanties contre la fraude et contre l'esprit infernal de coterie qu'elle est regardée à peu près universellement comme notre ancre de salut. A part ses propres mérites de sagesse, de prudence, de prévision et d'économie, elle en a un tout particulier et qui lui vient des circonstances mêmes. Elle fait disparaître, autant que possible, les principaux [illegible] de la Constitution de 1868; elle en efface jusqu'aux traces et corrige avec énergie les affreuses conséquences du gouvernement radical qui avait tant fait pour les voleurs et pour les traîtres et qui n'avait rien fait pour le peuple.

Après un tel gouvernement on s'estime heureux de voir poindre à l'horizon le gouvernement bienfaiteur contenu en germe dans la constitution de 1879. Après dix années d'oppression, de malversations et de pillage, un changement seul, quel qu'il soit, paraît être une bénédiction. Ce qui n'est en réalité que passable semble bon, et ce qui en réalité n'est que bon semble excellent. Ainsi, d'un commun accord, on laisse de côté l'ordonnance judiciaire qui n'est pas parfaite, et le suffrage universel qui reste intact contre l'avis des hommes les plus sensés de la convention, et l'on se complait à la perspective d'une réduction immense dans les dépenses et dans la limitation de ces dépenses, grande réforme dont on fait dépendre avec raison l'avenir de l'Etat.

La constitution de 1879 sera donc ratifiée sans opposition selon toute apparence, et cette ratification fera certainement époque dans l'histoire de la Louisiane, car jamais constitution ne fut plus sensée et jamais constitution ne vint plus à propos. Mais nous ne saurions en dire autant du décret qui accompagne cet instrument et qui concerne la dette publique, bien que ce décret soit un soulagement considérable pour le peuple tout entier, aussi bien pour ceux qui possèdent que pour ceux qui ne possèdent pas, car la société se compose des uns et des autres, et quand les contribuables souffrent, ceux qui vivent de la vie des contribuables souffrent également.

Ce décret sur la dette n'a répondu ni à l'attente de ceux qui en portent les titres, ni à l'espoir des énergiques réformateurs qui visaient à la libération complète de l'Etat. A ce sujet, la discussion continue. Elle continue ici en ville et aussi dans les campagnes et l'on y met un acharnement qui rend le sort de cette ordonnance quelque peu incertain. Ce décret, il faut bien le dire, est fautif dans sa teneur. Il remet au peuple une question difficile, sur laquelle la Convention n'a osé se prononcer que partiellement. Le peuple a sans doute plus de pouvoir que la Convention, mais aura-t-il plus de sens, de raison et d'enseignement? Saura-t-il faire mieux ce qu'une assemblée d'hommes d'élite n'a pas su faire.

On voit par la tournure que prend déjà cette discussion dans la presse que la lutte sera vive et que les arguments qu'on a fait valoir à la Convention pour et contre le rapport de la majorité du comité sur la dette seront jugés aux polls. Les détenteurs de bons et leurs avocats prétendent toujours qu'il y a un contrat entre eux et l'Etat et que l'Etat est, en droit, obligé de l'exécuter. En temps ordinaire, et sous un régime financier florissant, l'argument serait soutenable, respectable même. Probablement aussi, il serait respecté; mais la dette dont il s'agit, est justement ce qui a détruit les ressources de l'Etat et ce qui l'a ruiné. Elle était nécessairement frauduleuse; peut-on la maintenir pour que l'Etat ne se relève jamais? Evidemment, non. La modification était donc forcée.

La Convention a fait une réduction considérable d'intérêt, mais elle n'a pas touché au capital et les hommes opposés à la dette le lui reprochent amèrement. Ils disent que le peuple a déjà payé en intérêt plus que la dette ne valait et qu'il y aurait stupidité à la payer encore deux ou trois fois au lieu d'une. Ils disent encore que l'arrangement fait par la Convention est insoutenable parce qu'il ressemble à celui que la loi de 1876 a bâclé pour la ville, sur un principe entièrement faux, le principe de l'amélioration des revenus, quand cette amélioration est hypothétique.

Ils disent que dégréver le présent pour grever l'avenir c'est commettre une erreur monstrueuse, attendu que la génération actuelle n'a pas le droit de déverser sur celle qui lui succédera les charges qu'elle n'a pu supporter elle-même et dont elle n'a su tirer aucun parti. L'intérêt a été fixé à 2 p. 0/0 pendant cinq ans et ensuite à 3 p 0/0 pendant quinze ans, mais il sera de 4 p. 0/0 dans vingt ans, ce qui fera une somme énorme calculée sur un capital auquel il n'a pas été touché. La Convention avait-elle le droit de rejeter sur la postérité le service et le paiement de cette grosse dette?

Ordinairement, et dans le cours naturel des choses, les dettes doivent diminuer graduellement et s'éteindre. Ici, en Louisiane, disent les réformateurs, on voit le contraire. C'est le présent qu'on soulage et c'est l'avenir qu'on écrase sous le prétexte que l'avenir sera plus riche que nous. Le résultat a-t-il répondu aux prétentions du système? Non, car il faut y renoncer aujourd'hui pour la ville et avoir recours à une réduction de capital. C'est donc le capital aussi qu'il fallait réduire pour l'Etat, et c'est justement ce que la Convention n'a pas fait, commettant en cela, malgré l'enseignement de l'expérience, la faute impardonnable commise par la Législature de 1876 en matière de finances municipales.

L'argument est fort et les porteurs de bons d'Etat ne peuvent y répondre que par le prétendu contrat de 1874 qui, selon eux, affirme leur droit d'une manière irrévocable. Nous demanderons alors à ces hommes qui savent si bien se tenir à cheval sur leur droit, ce qu'ils ont fait et ce qu'ils voulaient faire du contrat de 1852 entre la ville actuelle et les porteurs de bons consolidés de cette même année?

La question est opportune, parce que la plupart des porteurs de bons d'Etat sont porteurs aussi de bons à prime. Ces messieurs aiment le jeu de Bourse; ils l'aiment beaucoup, et les bons à prime leur offrent une matière à jeu tout aussi [illegible] que la dette d'Etat. Il y a [illegible] $12,000,000 de bons à prime; il y a aussi $12,000,000 de bons d'Etat, en tout $24,000,000, somme énorme et bien suffisante pour [illegible] et absorber toute l'attention des financiers. Cet [illegible] capital de dette [illegible] bien, en effet, que ces [illegible] plus rien à prêter à l'[illegible] à la propriété foncière, et ce qui le prouve c'est la pénurie d'argent et [illegible] M. Wheelock, président du chemin de fer du Pacifique, et la baisse extrême de la propriété foncière qu'ils avaient abandonnée aux imbéciles.

Nous demandons, en conséquence, à ces hommes, animés d'un si superbe dédain pour les maisons et pour les terres, pourquoi ils n'ont pas soutenu le contrat de 1852 quand il a été attaqué si audacieusement par la loi de 1876, et pourquoi leurs journaux qui défendent le contrat de 1874 n'ont pas trouvé à dire un seul mot en faveur d'une ancienne obligation plus sacrée que la leur, ce que personne ne saurait nier et ce que personne ne nie. Nous leur demanderons pourquoi ils ont manifesté tant de joie à un arrêt de cour suprême qui, d'un seul coup, a tué deux de nos plus respectables banques?

Ces banques avaient [illegible] à l'Etat leur cautionnement en bons de 1852 comme la loi les y [illegible]. L'obligation; ces bons étaient revêtus de toutes les garanties imaginables; ils avaient été reconnus comme valides et comme devant être payés avant tous les autres de date plus récente, et certainement, la Cour Suprême des Etats-Unis leur donnera force d'exécution, et cependant ils n'ont trouvé que des ennemis parmi les porteurs de bons à prime et de bons d'Etat qui ont fait jouer contre les bons de 1852 autant de ressorts qu'ils en ont fait jouer à la Convention contre la réduction du capital proposé par le rapport de la majorité du comité, et après avoir donné cet exemple de dédain et d'hostilité envers le contrat de 1852, ils jettent les hauts cris aujourd'hui par cela seul que la Convention a osé rogner leurs intérêts tout en conservant le capital!

Ces financiers mal avisés sont pris dans leurs propres filets. Ils ont donné les premiers l'exemple de la violation des contrats où ils n'avaient rien à gagner et ils voulaient plaider contre une ordonnance constitutionnelle qui leur impose seulement un sacrifice partiel d'intérêt. Il est fort heureux qu'ils en soient réduits à cette extrémité; le règlement de la dette de ville en deviendra plus facile, en ce sens qu'ils seront plus à même de comprendre la légitimité du contrat de 1852.

Protestation des étrangers porteurs de bons.

L'hon. L. A. Wiltz vient de recevoir, des étrangers porteurs de bons, la déclaration qui avait été primitivement adressée au gouverneur Nicholls et qu'il leur avait renvoyée en leur disant qu'elle concernait la Convention seule et que par conséquent elle devait être adressée directement au président de cette assemblée.

Ce document ne dit rien qu'on ne sache déjà. Il contient une protestation de M. E. D. Bonveril, président du conseil des porteurs de bons étrangers, contre toute réduction de la dette et contre toute violation du contrat de 1874. M. Bonveril ajoute que les Etats du Sud ont besoin des capitaux étrangers pour développer leurs ressources et que si la Louisiane manquait à ses engagements, elle porterait un coup fatal à son honneur et à son crédit.

La protestation vient trop tard, la Convention n'existant plus depuis trois semaines; mais elle démontre encore que le document anglais ne ferait pas plus d'impression sur elle que s'il n'existait pas. Les arguments des créanciers de Londres, adressés à son président, M. Wiltz, sont ceux qu'ont fait valoir les avocats de la dette à la Convention même, et ils doivent s'estimer heureux d'avoir sauvé le capital. Il reste à savoir si le peuple, dans le vote de ratification, approuvera cette réserve. C'est donc au peuple de la Louisiane qu'il faut maintenant que les étrangers porteurs de bons s'adressent, pour redonner corps et vie au contrat de 1874. Mais ce n'est pas le conseil que nous leur donnerons, ne voulant pas les engager dans des frais de correspondance inutiles. Si le peuple respecte l'ordonnance sur la dette, ce ne sera, certes, pas pour la rétablir mais pour la modifier dans un sens encore moins favorable aux créanciers de l'Etat.

Les "Case Patented bracket et street Lamps" donnant une lumière égale au gaz, à un cinquième du prix, fournies aux villes et villages.—J. Benj. Chandler, 101 Canal.

LEVÉE DE QUARANTAINE.—Le Bureau de Santé a reçu hier soir les deux dépêches suivantes:

Meridian, Miss.,

La quarantaine contre votre ville est levée à partir d'aujourd'hui.

J. P. PHILIPP, D. M.,
Président du Bureau de Santé.
12 août 1879.

Jackson, Miss.,

Y a-t-il quelque cas de fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans? Les trains et les passagers sont-ils inspectés et les certificats émis.

WRIGHT JOHNSON,
Secrétaire du Bureau de Santé.

CHAUX.—A vendre 50 barils de chaux. Voir l'annonce.

MORT D'UN NIHILISTE.—Londres, 8 août.—On télégraphe d'Odessa:

"Un socialiste, nommé Someff, emprisonné ici, vient de mourir à l'hôpital des effets de brûlures qu'il s'était infligées pour se suicider. On l'a trouvé dans sa cellule, assis sur une lampe à pétrole. La chair des doigts était consumée, et le dos était horriblement brûlé jusqu'au cou. On l'a transporté à l'hôpital, où il est mort sans dire un mot."

CIGARES DE CABINET.—On vient de recevoir à la Havane un ordre télégraphique du ministre des colonies, prescrivant de cesser l'expédition mensuelle de cigares destinés aux membres du cabinet à Madrid. Les cigares de la Havane fumés gratuitement par les ministres espagnols représentaient une dépense annuelle de $23,000 en or, que le Trésor cubain désire économiser à l'avenir.

M. LEPÈRE ET LES CONSEILS GÉNÉRAUX—Londres, 8 août—M. Lepère a envoyé une circulaire aux préfets pour les prévenir que toutes les résolutions des conseils généraux contre les lois Ferry seraient nulles, attendu que c'est une matière politique en dehors de leur juridiction.

Placements avantageux en inventions patentées, nouveautés, etc., à l'Inventors' Depot, 101 Canal.

Si vous voulez un bon piano, adressez-vous à Werlein, 135 Canal. Ne prêtez pas l'oreille à ce que l'on pourrait vous dire au-dehors, mais allez voir par vos propres yeux. Les affaires de M. Werlein ont doublé depuis un an. Il vous donnera pleine satisfaction. Vous trouverez chez lui des pianos de Chickering, de Mathushek, de Hale, de Pleyel, etc., ainsi que des pianos d'occasion. On échange aussi. Les prix sont bas et les conditions de paiement faciles et libérales.

Réclamations de terres concédées aux vétérans de toutes les guerres, de 1790 à 1855, rédigées par J. Benj. Chandler 101 Canal.

Withoft's Tonic.—[illegible]

Le soldat (ou sa veuve) qui a servi dans une guerre quelconque de 1790 à 1855, a droit à 160 acres de terre. S'adresser à J. Benj. Chandler, 101 Canal.

Le Congrès international d'études du canal interocéanique.

L'idée de couper l'isthme étroit qui soude l'Amérique du Nord à l'Amérique du Sud est née le jour même où Vasco Nuñez de Balboa—le 29 septembre 1513—vit l'Océan Pacifique, à l'ouest des Cordillières. Il ignorait, certes, cet Espagnol, les richesses minières et agricoles [illegible] Magellan, et il ne prévoyait ni le guano du Pérou, ni ses nitrates, ni ses sucres, ni les blés de Californie, si abondants; mais, tout européen venu [illegible] américain devait, fatalement, songer à renverser cette barrière. Quelques années après Vasco Nuñez, Fernand Cortez rêvait un [illegible] don Angel de Saavedra proposait de passer à travers l'isthme de Darien.

Cinquante après, quatre projets nouveaux étaient discutés par Antonio Galvao. On peut dire que, depuis lors, des explorateurs venant de toutes les parties du monde ne cessèrent de visiter l'isthme pour y trouver le "meilleur lieu de passage."

La pensée dominante des explorateurs, on peut même dire, leur pensée unique était, quel que fût le lieu de passage à choisir, d'utiliser les cours d'eau se déversant soit du côté du Pacifique, soit du côté de l'Atlantique. Sur toute la longueur de l'isthme la Cordillière des Andes se dressant avec des ondulations plus ou moins accentuées et des monts plus ou moins tourmentés, et d'autre part les rivières étant généralement assez abondantes, les ingénieurs formulaient le problème à résoudre ainsi simplement:

—"Trouver deux rivières, l'une allant au Pacifique, l'autre allant à l'Atlantique, et dont les cours supérieurs fussent suffisamment proches pour qu'une tranchée pût les réunir." On obtenait ainsi une sorte de voie fluviale, sans discontinuité, entre les deux océans. Mais, alors, un nouveau problème se dressait: le passage à établir entre les deux grandes mers devant être utilisé par des navires, des écluses, en plus ou moins grand nombre, de la Cordillière, au point de jonction, devaient être construites pour retenir les eaux sur les deux versants et permettre la navigation montante et descendante des bâtiments engagés dans le canal projeté.

Jusques au moment où le canal maritime de Suez, achevé, fut livré à la navigation universelle, le problème du percement de l'isthme américain demeura posé dans les termes que nous venons de dire, et l'on pensait assez généralement que le projet ayant, a priori, le plus de chances de succès, était celui qui passerait à travers le Nicaragua. En effet, là, il n'était pas nécessaire de réunir, par une tranchée, les cours des deux rivières, car il existait un grand lac supérieur, réservoir naturel, immense, sorte de mer intérieure capable d'alimenter les deux branches descendantes du canal. Il est vrai que cet avantage semblait compensé par des inconvénients assez graves. D'abord, les points d'accès du canal de Nicaragua sur les deux océans étaient très difficiles à établir; ensuite le départ des deux branches descendantes, dans le lac de Nicaragua, soulevait au moins d'un côté une question assez redoutable.

Ce lac est une véritable mer, avec ses remous, avec ses tempêtes, avec ses fonds profondément remués ou poussés en masse par les vagues, et il était à se demander si, continuellement, les vents et les flots ne viendraient pas jeter dans une des branches des apports de terre ou de vase allant obstruer la sortie sur l'Océan, comme le font les grands fleuves, pour la damnation éternelle des ingénieurs.

Le canal maritime de Suez venait d'être ouvert à la navigation: 67 navires passaient d'une mer à l'autre, directement, ne rencontrant sur leur route aucun obstacle, aucun barrage, aucune écluse; l'œuvre de patience, déclarée irréalisable, était réalisée! Dès ce jour, tous les explorateurs de l'isthme américain pensèrent que leurs projets, que leurs études ne seraient complets que si M. Ferdinand de Lesseps les déclarait bons, et que l'entreprise du percement de l'isthme américain, quel que fût le point choisi pour l'exécuter, acquerrait une grande chance de succès si M. de Lesseps, après l'avoir déclarée exécutable, consentait à la patronner, surtout à en prendre la direction.

Ainsi que nous venons de le voir, tous les projets de canal américain utilisaient des rivières et nécessitaient des écluses. M. Ferdinand de Lesseps, à qui tous les projets étaient soumis, répondait invariablement: "Un obstacle quelconque, une écluse surtout, dans un canal maritime, limite fatalement à un petit nombre de navires le transit quotidien d'une mer à l'autre; la conséquence inévitable de ce fait est de limiter la recette qui doit rémunérer les actionnaires d'une telle entreprise. Ce travail, avec des recettes limitées, n'est donc exécutable que si un gouvernement intervient pour garantir aux capitaux engagés un minimum d'intérêt. Car, d'une part, le revenu ne peut se développer, et d'autre part il suffirait d'un accident à une écluse pour arrêter toute navigation, toute recette pendant plusieurs mois.

"Or, une telle entreprise n'est viable, n'est largement rémunératrice que si elle a pour elle des recettes illimitées, et si, dégagée pleinement de toute ingérence gouvernementale, elle garde ce caractère industriel, international, universel, neutre enfin, qu'il a [illegible] le canal de Suez [illegible] nations.

Des projets divers, avec écluses, par l'utilisation des rivières, comme frappés de stérilité par l'opinion radicale de M. de Lesseps, s'accumulaient sur la table d'étude, lorsque, un jour, deux Français, les lieutenants de vaisseaux Wyse et Reclus, vinrent à lui, non pas pour être avec un projet complet de percement de l'isthme américain, direct, sans obstacle, d'un océan à l'autre, mais avec des éléments tels que M. de Lesseps vit clairement, pour la première fois, la possibilité d'exécuter un canal maritime tel qu'il le comprenait.

La société civile, constituée à Paris, et par laquelle les explorateurs avaient pu mener à bien leurs énergiques travaux, avait en mains une loi du gouvernement des Etat-Unis de Colombie leur concédant le droit d'exécuter le canal maritime.

M. Ferdinand de Lesseps, aussitôt, écrivit à toutes les [illegible] scientifiques et géographiques du monde et aux gouvernements, leur demandant de désigner des délégués qui se réuniraient à Paris, seraient saisis de tous les projets de percement, les examineraient, les étudieraient en commun, et formuleraient un avis définitif sur le choix du "lieu de passage," en tenant compte des difficultés d'exécution et aussi des revenus probables.

La France et ses colonies, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Chine, Costa-Rica, l'Espagne, les Etats-Unis de Colombie, la Guatemala, Haval, de Hollande, l'Italie, le Mexique, Nicaragua, le Portugal, la Norvège, la Russie, San Salvador, la Suède et la Russie envoyèrent des délégués au nombre de 120.

Le 15 mai 1879, dans la grande salle de la Société de géographie de Paris, et sous la présidence de l'amiral de la Roncière le Noury, le congrès international inaugura ses travaux.

Les membres du congrès nommèrent M. Ferdinand de Lesseps président, et se divisèrent en cinq commissions chargées chacune d'étudier une partie du problème.

Première commission, de statistique: Trafic probable du canal en tonnage qui y passera. Part qu'y prendront les diverses nations. Tonnage et valeur moyenne des marchandises.

Deuxième commission, économique et commerciale: Avantages que le commerce de chaque nation retirera du canal. Economies qui résulteront de l'ouverture du canal pour les navires et les marchandises, au point de vue des frais de navigation et des assurances; influence que l'ouverture du canal exercera sur le commerce et l'industrie de chaque nation; ouverture de nouveaux débouchés, accroissement des échanges en produits manufacturés et en matières premières.

Troisième commission, de navigation: Meilleure forme des bâtiments destinés à fréquenter le canal. Influence du canal sur les constructions navales. Régime des vents et des courants. Climatologie et météorologie de l'isthme américain.

Quatrième commission, technique: Examen des divers projets soumis au congrès. Dépense de la construction. Dépense annuelle de l'exploitation. Facilité [illegible] de la navigation dans le canal [illegible] l'accès.

Cinquième commission, des voies et moyens: Revenu brut probable. Taxes et droits de passage.

[illegible]

Quoi qu'il [illegible] produit cette coïncidence frappante, que la solution de la première commission [illegible] se trouva non seulement exactement conforme avec l'avis de la troisième commission, [illegible] avec l'évaluation personnelle de tous les promoteurs de projets, [illegible] international.

Le chiffre de six millions de tonneaux, admis comme trafic probable du canal interocéanique [illegible] les premières années de son exploitation, s'est donc trouvé acquis comme une certitude. L'application des tarifs prévus suivant l'acte de concession du gouvernement colombien, à un mouvement de 6 millions de tonnes procurerait, pour le seul droit de transit, un revenu de 90 millions de francs.

[illegible] un rapport spécial avait été demandé à M. Fontane, sur le trafic du canal maritime de Suez comparé au trafic probable du canal américain. Il s'agissait d'établir, d'après l'expérience du canal de Suez, les conditions dans lesquelles le canal interocéanique pourrait donner un passage libre, sûr et constant, à un mouvement de 6 millions de tonneaux. Le rapport de M. Fontane, lu à la première séance du congrès, impressionna vivement l'assemblée. En sa qualité de secrétaire de la compagnie du canal de Suez, la compétence de M. Fontane donnait une grande valeur à ses dires. Voici quelles furent ses conclusions, basées d'ailleurs sur des tableaux statistiques très complets et qui furent distribués à tous les membres du congrès:

"L'expérience des manœuvres de garage dans le canal de Suez me permet de dire qu'une seule écluse d'un navire, augmentée du temps d'approche et du temps de départ, demanderait deux heures, une heure au minimum. En conséquence, une seule écluse dans un canal maritime, en supposant un travail constant, de jour et de nuit limiterait fatalement à 12 ou à 24 au maximum, (et avec des efforts que, personnellement, je me refuserais à admettre comme possibles), le nombre des navires à faire transiter. Il résulterait de ce qui précède, qu'au point de vue de la statistique d'exploitation pratique, basée sur l'expérience du canal maritime de Suez, un canal interocéanique, avec un seul obstacle sur son parcours, ne satisferait pas à un mouvement annuel de six millions de tonneaux."

Il devint dès lors évident que le seul canal maritime possible, au point de vue d'une exploitation sûre, complète et constante, le seul canal maritime capable de donner passage à tous les navires se présentant pour transiter, la seule entreprise, enfin, susceptible d'assurer aux actionnaires un revenu assez large au début et pouvant s'augmenter indéfiniment sans surcroît de dépenses annuelles, était celle d'un canal à niveau, sans écluse, sans barrage, et M. de Lesseps devait ajouter plus tard: sans tunnel.

Ainsi, trafic certain, suffisant pour rémunérer les capitaux à appeler, et type de canal capable de satisfaire à un mouvement de six millions de tonnes d'abord et indéfini ensuite, telles furent, pourrait-on dire, les premières grandes conclusions du congrès international.

La commission technique, composée plus spécialement des ingénieurs et des entrepreneurs délégués, avait non-seulement à choisir le meilleur des tracés soumis au congrès, mais encore à évaluer la dépense comparative des divers projets. Une explication particulière est nécessaire ici, car, d'un examen superficiel des travaux de la commission technique il pourrait résulter une confusion dans les chiffres de dépense qui ont été cités.

(La fin à demain).

Réclamations contre le gouvernement dirigées par des avocats éminents et expérimentés à Washington.—J. Benj. Chandler, 101 Canal.

ALLEMAGNE.—Texte de la modification apportée à la Constitution allemande par le projet de budget biennal.

Voici le texte des articles 13, 24, 69 et 72 de la Constitution allemande dans leur rédaction modifiée en vertu de la dernière décision du conseil fédéral:

Art. 13.—La convocation du conseil fédéral et du parlement aura lieu au moins tous les deux ans (avant c'était chaque année), et le conseil fédéral peut être convoqué, pour ses travaux préparatoires, sans convocation du parlement, mais ce dernier ne peut être convoqué que simultanément avec le conseil fédéral.

Art. 24.—La durée de la période législative de chaque session du parlement sera de quatre ans (elle ne durait avant que trois ans). Une dissolution du parlement pendant ses sessions ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une décision du conseil fédéral et avec l'approbation de l'empereur.

Art. 69.—Toutes les recettes et dépenses de l'empire doivent être fixées par le budget pour chaque année. Le budget de l'empire sera établi tous les deux ans, d'après le règlement suivant, mais pour chaque année séparément et avant le commencement de la période budgétaire, (au lieu de l'année budgétaire.)

Art. 72.—Sur l'emploi de toutes les recettes, le chancelier doit présenter un compte-rendu au conseil fédéral et au parlement, qui auront à approuver l'exécution des dépenses budgétaires pour chaque année (avant c'était dit: annuellement).

J. B. Chandler, agent-général, No 101 rue du Canal, fournira aux marchands et solliciteurs des articles patentés et nouveautés aux prix de fabrique.

FALSIFICATION DE TITRES.—On mande de Madrid, au journal le Globe, que la récente découverte de titres de rente falsifiés a fait l'objet d'une interpellation à la Chambre. La gravité des faits consiste surtout en ce que, selon les apparences, les falsificateurs auraient agi de complicité avec les employés du Trésor et que, par une opération ingénieuse et un escamotage habile, les faussaires ont pu arriver à ce que les titres légitimes des coupons échus ne coïncident pas avec la souche, tandis que les titres falsifiés s'y rapportent parfaitement. On a fait quelques arrestations, mais elles n'ont pas amené la découverte des coupables. On ne peut préciser encore le chiffre des titres falsifiés; on assure qu'il doit être assez considérable.

Les laitiers sont protégés contre la fraude et la falsification par la patente de Blacberly et Boland.—J. B. Chandler's Inventors Depot, 101 Canal.

—*L'Echo du Nord* signale l'arrivée à Lille d'un ingénieur de la marine impériale chinoise, Tcheng-Tchion Ngoo qui depuis quatre ans parcourt la France pour étudier l'art des constructions navales et mécaniques.

Tcheng-Tchion a passé deux années dans les chantiers du Havre et de Marseille; depuis il a suivi les cours du génie maritime de Cherbourg, où il s'est fait remarquer par son intelligence.

Il retourne en Chine dans six mois pour être attaché à l'arsenal de Fou Tchéou, le grand port militaire de l'empire chinois.

—On annonce que la prochaine promotion dans l'ordre de la Légion d'Honneur comprendra les noms de MM. Got et Coquelin.

Il ne serait pas question de M. Faure.

Les machinistes et ouvriers du fer, cuivre, verre et bois, ayant des fonds, pourront fabriquer et vendre des inventions patentées et nouvelles.—J. Benj. Chandler, 101 Canal.

Depuis plus de trente ans, [illegible]

Décédé, dimanche 10 août, à 3 heures du soir, à l'âge de 75 1/2 ans, Dame Vve HONORÉ FLOTTE, née VIRGINIE LAMOTHE.

CHAUX. CHAUX. CHAUX.

En magasin et à vendre cinquante barils de Chaux (bright large Lime) à $4 par baril et à $1.00 par 100 livres.
Par S. OTERI & BRO.
12août—1f

INVENTORS' DEPOT.
J. BENJ. CHANDLER,
AGENT GENERAL.
101........................101
RUE DU CANAL,
Nouvelle Orléans.

Aux inventeurs.—Expédition de brevets [illegible]

PATENT AUTOMATIC BRACKET LAMP.

CETTE LAMPE S'ARRANGE ET S'ETEINT TOUTE SEULE [illegible]

EGALE AU GAZ [illegible] PRIX SEULEMENT TROIS PIASTRES LA PIÈCE.

C. M. CASS' Patent Chicago Street Lamp.

EGALE A CELLE DU GAZ. [illegible]

Prix de fabrique [illegible]

J. BENJ. CHANDLER, Agent général, 101 rue du Canal.

GOODWYN'S [illegible]

FRANTZ & OPITZ,
Successeurs de A. ROUMET & Cie,
65 rue Royale,
Entre Bienville et Conti,
Nlle-Orléans.
BIJOUTERIE
ET MONTURES DE
DIAMANTS.

Demande d'emploi. [illegible]

Dissolution de Société. [illegible]
EDWARD VILLA.

AVIS.
M. DOMINIQUE POCHELU [illegible]
DOMINIQUE [illegible]
Nouvelle Orléans, août 1879.

Vente de Chaussures
Vente de Chaussures
! CONSIGNATION !
Extraordinaire
Arrivage de plus de 500 caisses de Souliers en tous genres par le steamer Hudson.

Cette vente durera jusqu'au
PREMIER SEPTEMBRE,
—A—
L'Étoile Rouge,
COIN
Canal et Baronne.

VOYEZ LES PRIX!
VOYEZ LES GENRES!!
VOYEZ LES LOTS!

1200 PAIRES [illegible] 75 sous.

Bottines [illegible] pour hommes [illegible]. L'article est tout en veau, à BOX TOE, très bien fini et [illegible]

PRIX:
$2 00,
$2 00,
$2 00,
LA PAIRE.

C'est le plus bel article qui ait été offert, jusqu'à ce jour, à ce prix.

Même arrivage:
74 caisses belles Pantoufles pour hommes.
36 .. Bottines fines pour dames
42 .. [illegible] pour demoiselles.
17 .. Bottines assorties pour garçons.
104 .. Chaussures en couleur [illegible]

CHAUSSURE DUNBAR!
CHAUSSURE DUNBAR!
EN GRANDE QUANTITÉ.
Variété Extraordinaire
Pour Dames, Demoiselles, et Enfants.

NOUVEAUX CATALOGUES.

Nous mettons 100,000 nouveaux catalogues à la disposition du public. Ces catalogues donnent les prix exacts auxquels nous vendons et aussi la description de toute la chaussure que nous vendons.

Nous expédions ces catalogues, sur demande, dans toutes les parties du pays.

LE BLACK CROOK.

N'oubliez pas, quand vous aurez besoin d'un soulier de premier ordre, de vous procurer une paire de ces fameux souliers.

Prix du Black Crook:
Pour hommes..........$2.50 la paire.
" garçons.........2.50 "
" enfants.........2.00 "

Comme chaussure d'école le BLACK CROOK est insurpassable.

BASE BALL BALMORALS.

Ce soulier est en [illegible] et garni de peau sur le [illegible], il chausse bien et dure aussi longtemps qu'un soulier fabriqué sur commande.

VENDU $1.50
LA PAIRE.

L'ETOILE ROUGE,
COIN CANAL & BARONNE
NOUVELLE-ORLEANS,
LOUISIANE.

ARTHUR DURIEU.
Propriétaire.

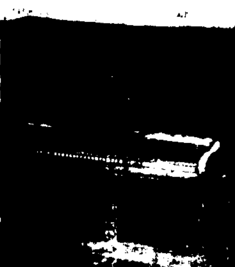

P. WERLEIN.

135 RUE DU CANAL,
BATISSES TOURO.

LA
GRANDE MAISON
DE
PIANOS,
D'ORGUES
ET DE
MUSIQUE
DU SUD.

Favorablement connue dans tout le Sud pour tenir les meilleurs PIANOS et ORGUES
AUX
PLUS BAS PRIX
ET AUX PLUS
Libérales Conditions

Son stock se compose de Pianos Chickering, qui sont sans rivaux; d'excellents Pianos Mathushek, des solides et sonores Pianos de Hale. Ces PIANOS possèdent toutes les qualités mécaniques et musicales des instruments de première classe et ont acquis un point d'excellence qu'il sera probablement difficile de dépasser. J'appelle l'attention spéciale des acheteurs sur les

Pianos Droits

Des facteurs mentionnés ci-dessus qui ont gagné une immense popularité en raison de la facilité avec laquelle ils peuvent être adaptés à beaucoup de [illegible]. Ils sont construits avec les meilleurs matériaux et se font remarquer par un travail très fin d'ébénisterie. Ils ont des caisses [illegible] fortes et de lourds chassis de fer dans lesquels sont insérées les tables d'harmonie des plus grands pianos d'après les principes les plus scientifiques.

Le jeu est simple et n'est pas exposé à se déranger sous l'influence de l'atmosphère. Ils sont sonores et possèdent une qualité particulière de chant qu'on ne trouve pas dans les autres pianos. Toutes les améliorations développées dans la fabrication des pianos depuis dix ans en Europe et dans ce pays ont été appliquées aux pianos ci-dessus mentionnés et nombre de traits importants sont brevetés et ne peuvent être employés que par les facteurs ci-dessus mentionnés. Tous les pianos sont dans des caisses en bois de rose très fortes. Quant à la durabilité, ces pianos n'ont pas de supérieurs. Non seulement ils gardent une [illegible], mais leur son s'améliore avec l'usage pendant nombre d'années, pendant que les autres se détériorent et deviennent maigres pendant la même période. Les prix sont plus bas qu'ils n'ont jamais été et les conditions deviennent à toutes les bourses.

Quant aux pianos européens tels que les Pleyel et Erard, j'ai depuis 1875 cessé de les importer [illegible] qui me reste de ce temps et ce que je reçois en échange des pianos américains. On ne ferait pas ces frais d'importer des pianos étrangers, payant 10 pour cent pour fret [illegible] dans des boîtes de zinc, et 30 pour cent de droit au gouvernement, quand surtout un piano aussi bon et de beaucoup supérieur par le son peut être fait dans ce pays pour beaucoup moins d'argent. En ce moment, la Nlle-Orléans est la seule ville des Etats-Unis qui importe des pianos étrangers, et l'importation cessera à mesure qu'on apprendra à juger de la différence dans les pianos et qu'on comprendra qu'un piano américain de $500 est, sous tous les rapports, supérieur à un piano étranger de $400.

Les pianos droits américains dureront-ils? C'est une question fréquemment faite. Je réponds hautement: oui! Les pianos carrés de fer [illegible]. Il y a 40 à 50 ans quand la fabrication des pianos était à son début dans ce pays, ont conservé leur son et ont duré jusqu'à aujourd'hui. La fabrication des pianos droits dans ce pays est de date récente, soit 20 ans, mais le système américain de double chassis de fer qui distribue la tension sur toutes les parties du chassis assure leur durabilité et la tenue du ton, sans que cela puisse laisser l'objet d'un doute.

Les autres parties dans les pianos américains ont une force double de celle des pianos étrangers. Je ferai, avec plaisir, voir la différence aux personnes intéressées.

LES PIANOS D'OCCASION

qui ont été loués pendant l'hiver, seront vendus à moitié prix sur le paiement de $1 par semaine et au-dessus. Toute garantie est donnée pour chaque piano vendu par moi. Je veux que mes acheteurs soient entièrement satisfaits de leur marché afin qu'ils recommandent ma maison à leurs amis qui ont besoin de pianos; si les clients ne sont pas satisfaits, les pianos seront échangés ou l'argent sera remboursé.

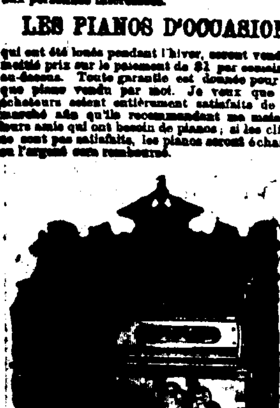

ORGUES.

J'ai un plus grand stock d'orgues qu'aucune maison du Sud, et je suis le seul agent pour les BEATTY
MASON ET HAMLIN

[illegible] les orgues de la Nouvelle Angleterre qui sont considérés comme les meilleurs du monde. Prix de $50 à $1000, vendus sur des versements mensuels ou trimestriels.

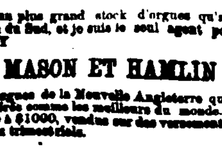

IMPORTATION DIRECTE!!

d'Instruments de musique, tels que des Accordéons, Concertinas, Harmonicas, Violons, Guitares, Flutes, Boîtes à musique, Orgues à main, Cordes italiennes pour tous les instruments.

A VENDRE EN GROS OU EN DÉTAIL.

Agence pour les célèbres instruments de cuivre de [illegible], qui sont les mieux faits, les mieux finis et au plus bas prix.

Demandez des catalogues illustrés.

Mon département de musique est complet et contient tout ce qui est publié dans ce pays et en Europe. Papier de musique et livres de Musique à bas prix [illegible].

P. WERLEIN,
Rue du Canal 135.

IL N'Y A PAS
D'EXCUSE
existant pour payer la marchandise chère quand on peut l'obtenir au prix coûtant chez
DANZIGER.

Venant de terminer notre inventaire annuel, nous avons coutume de faire de plus grandes réductions dans les prix de toutes marchandises de saison, étant obligé, à n'importe quel sacrifice, de faire de la place pour notre stock d'automne. Les dames le regretteront si elles ne visitent pas nos différents départements et elles trouveront une ligne d'articles de saison de première classe ne pouvant pas être achetés ailleurs pour le double du prix.

Dans notre département de Costumes pour Dames.

Nous avons réduit tout à moitié prix et même quelques Robes à un quart de leur prix primitif. Nous offrons:

Nos Robes Blanches de $4. à seulement $2.
Nos Robes Blanches de $3. à seulement $2.
Nos Robes Blanches de $2.50. à seulement $1.
Robes Toiles grises à 90 et 60 p. 0/0 de réduction.
Toutes nos Robes d'Enfants réduites de 50 p. 0/0.

Linge de dessous pour Dames.

Jupons pour dames à 75 cts. valant $1.25.
Jupons pour dames, à $1.25 valant $2.
Chemises pour dames, bien faites, à 25 cts. valant 40 cts.
Chemises Brodées à la main à $1.25 valant $1.75
Jupons Brodés, pour dames, à $1, valant $1.50.
Caleçons à 40 cts. valant 60 cts.
Jupons à volants, avec 6 plis, à 60 c. valant 85 c.
Basques garnis de dentelles en grande variété, etc., etc.

Parasols et Ombrelles en grande variété.

Corsets, Corsets, à 50 cts et au-dessus.
Corsets français à $1 50 valant $2 25.

Bonneterie.

Bas fins pour Dames à 15 cts valant 25 cts.
Bas en couleur pour Dames à 15, 20 et 25 cts.
Chaussettes couleurs à 25 cts.
Bas couleur pour Fillettes à 12 1/2, 15 et 20 cts.
Bas, bleus, fins, pour fillettes à 12 1/2 et 15 cts.

Linge de Ménage.

Serviettes Huck Pur fil à 10 cts. valant 15 cts.
Serviettes Huck à 5 cts.
Serviettes Damassées à 12 1/2 cts valant 25 cts.
Damas fil pour table à 25 cts. valant 40 cts.
Ouvré Coton à 60 cts la pièce valant 90 cts.

Article de Deuil.

Alpaca noir à 12 1/2 valant 25 cts.
Bunting noir à 12 1/2 valant 20 cts.
Grenadine noire à 12 1/2 valant 25 cts.
Grenadine noire à Carreaux à 12 1/2 valant 25c.
Chales Cachemire noir à $1.25 valant $2.00.
10 pièces Tamise noire à 60 cts. valant $1.
Toutes nos Grenadines Brochées, soie noire à 60 cts. valant $1 25.
Soie noire, 28 pouces de large à 65 cts.

Cotons, Casimires, Flanelles.

Coton Blanc à 4 cts.
Coton écru à 5 cts.
Mollton blanc et écru à 7 et 8 cts.
Kentucky jeans à 10 cts.
Flanelle Blanche à 15 et 20 cts.

Article de Fantaisie

1 Lot de Rubans fantaisie à 10 cts. valant 25 cts.
Rubans à carreaux pour ceinture à 20 cts valant 35 cts.
150 Éventails japonais restant, à 20 cts. valant 40, 50, 60 et 75 cts.
100 pièces dentelle valencienne à 12 1/2, 25 et 25 cts.
Gants fil d'Ecosse, à 12 1/2.
Gants de Peau à 40 cts.
1 lot de Mouchoirs à 5 c. Regardez-les.
Collerettes Ruche à 5 cts.

Rideaux de dentelle à 65 la paire.
Dentelles Nottingham à 10, 12 1/2, 15 et 20 cts.

Articles pour Robes.

1 Caisse restant de Batistes Imprimées à 3 1/2 cts. auparavant 5 cts.
200 pièces Toile grise à 7 cts. valant 15 cts.
Bunting en couleur à 12 1/2 cts.
Grenadine fil à 15 cts. valant 25 cts.
Grenadines Bonnettes à 10 cts valant 20 cts.

Venant d'ouvrir,
Un lot de Parfumerie.

Cette semaine nous recevons 10 caisses de nouvelles Indiennes.

Nattes, Nattes à 12 1/2 et au-dessus.

DANZIGER,
131 Rue du CANAL.
Bâtisse Touro.
10 août—

AVIS SPECIAL.
Sacs à riz. Sacs à riz.
20,000 sacs à riz neufs et de grandeur extra, à vendre en lot, à la convenance des acheteurs, par
WM. DILLON
107 rue Poydras.
8août—1m

A LOUER
FAIR GROUNDS.

A PARTIR de ce jour, 22 juillet, le loyer pour les pique-niques donnés aux Fair Grounds le dimanche est réduit à $150 pour le reste de la présente année, et à $50 pour les pique-niques donnés les autres jours de la semaine. Pour plus amples informations s'adresser à
G. W. NOTT,
Administrateur,
104 rue du Canal.
23juil—1m

MM. G. L. Hall & W. R. Montgomery
AVOCATS,
37 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

ONT des facilités spéciales pour collecter toutes réclamations des citoyens français contre le gouvernement des E. U. pour propriétés [illegible] et employées par les autorités des Etats-Unis pendant la dernière guerre.
8août—

Fébrifuge indien du Dr Deléry.

VOICI l'heure d'employer ce puissant fébrifuge qui a réussi tant de fois dans des cas de fièvres rebelles, intermittentes aussi bien que rémittentes. M. E. Deléry, pharmacien à la Baie St-Louis, tient à la disposition des personnes qui voudraient en prendre connaissance, des certificats constatant des cures de fièvre rebelle dont les patients souffraient depuis huit et même dix mois, et ayant résisté au sulf. de quinine et à plusieurs de ses succédanés.

Ce fébrifuge est déposé à la Nlle-Orléans chez MM. A. CARROUCHE, 39 Chartres.
PAUL GELPI & Frère, 41 Decatur.
FREDERICKSON & HARTE, 139 Canal.
G. R. FINLEY & CO, 38 Magazine.
Pharmacie générale, coin Chartres et St-Philippe.
8août—1m PF

GODCHAUX
31 et 33 RUE DU CANAL
Est après tout l'endroit
POUR ACHETER
Des Vêtements.
Articles de Toilette et Chapeaux,
A bon marché et bien confectionnés
Les prix sur le papier sont insuffisants
—VENEZ—
Acheteurs de la ville
Et de la Campagne,
Riches et Pauvres,
examiner notre immense stock à bas prix.
Voyez vous mêmes,
Et soyez encore convaincus
Que
GODCHAUX
Défie encore toute concurrence et reste à juste titre le marchand de linge digne de confiance.

Note.—Costumes pour première communion à des prix en rapport avec la [illegible].
2 mai—

Huile d'Olive de Plagniol de James.

LA marque d'Huile d'Olive de Plagniol de James, si universellement connue, est la seule marque d'exportation française qui ait obtenu la grande médaille d'or à l'Exposition Universelle de Paris en 1878 et le Prix Medal à l'Exposition de Philadelphie en 1876.

Nous soussignés, investis des pleins pouvoirs de M. Plagniol de James, de Marseille, avertissons le public que toute contrefaçon de sa marque sera rigoureusement poursuivie selon la loi.
BARETTI & XIQUES,
67 et 69 rue Decatur.
29juin—

A Louer,

La grande et magnifique résidence [illegible]

A VENDRE

Pour cause de santé, une PHARMACIE située dans le Second District. [illegible]
20août—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 12 août—CLASSE No 190.
Tirage de 4 heures P. M.

62	39	36	20	34	47	38	53	67	18	27	42	6	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature. Ce 12 août 1879—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILIE,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps, dans toutes nos succursales.

AU DRAPEAU ROUGE!
—COIN—
DOUANE ET BOURBON.
OUVERTURE,
OUVERTURE! OUVERTURE!
DEMAIN, 1er AOUT 1879.
Chaussures!!! Chaussures!!!

Stock très varié de marchandises de choix, venant des meilleurs manufactures de Boston, Philadelphie, New York et autres villes.

Les prix et la qualité défient toute concurrence.

Chaussures pour Dames, Demoiselles, hommes et enfants de tous les âges.

On trouve au Drapeau Rouge toutes les qualités et toutes les variétés de Chaussures qu'on peut désirer, à des prix en rapport avec la dureté des affaires.

Ce magasin a surtout en vue la solidité et la durée des marchandises qu'il offre au public. Il ne reçoit que de bons articles confectionnés d'après les modèles les plus nouveaux.

Le propriétaire, M. P. CASAUBIEILH, ne néglige rien pour se tenir au courant des nouvelles modes, afin que son magasin soit toujours prêt à répondre à tous les goûts de ses clients. Sa devise est:

Élégance, Solidité, Bas prix!

—En même temps, M. CASAUBIEILH a transféré son Magasin d'Habillements—pour hommes, jeunes gens et garçons—à deux portes du Drapeau Rouge. On y trouvera des vêtements confectionnés chez lui, depuis les plus ordinaires jusqu'aux plus fins, le tout à des prix modérés. Il exécute aussi sur mesure, afin de répondre à tous les goûts et à toutes les demandes.
31 juil—au 26 aout

J. LEVOIS
126, RUE DU CANAL 126.

Par suite de la mort de notre sieur J. LEVOIS et de la nécessité d'une liquidation rapide de son intérêt dans la maison, nous offrirons à partir de
Lundi, 23 courant
notre stock fort et bien assorti de
MARCHANDISES IMPORTÉES
ET DU PAYS
à des prix tellement réduits que la vente rapide en est assurée d'avance.

Les clients de la maison et le public sont respectueusement priés de venir examiner nos marchandises et nos prix.
23juin—

NATTES,
NATTES.

Nous sommes prêts à offrir un assortiment très complet de NATTES venant d'être reçues.

D. H. HOLMES
155 rue du CANAL, et
15 rue BOURBON.

PHARMACIE GENERALE
Angle des rues Chartres et St-Philippe

CETTE pharmacie, montée avec un soin minutieux, possède un stock complet de

MÉDICAMENTS DE CHOIX.

Les préparations y sont confiées à des chimistes d'une expérience éprouvée qui seront toujours prêts, à toute heure du jour, à remplir les formules de MM. les médecins.

Grand assortiment de MÉDICAMENTS PATENTÉS.
12avril—

Le Dr A. CAPDEVIELLE

A OUVERT un bureau de consultation au No. 32, rue St-Philippe, enseignant Chartres.

Heures de consultation—Tous les jours, de midi à 2 heures.

Résidence—No. 114 rue Bourbon.
25 fév—

PROMENADE-CONCERT
—AU—
Fort Espagnol

Les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Après 5 heures et demie du soir, les trains partent toutes les 20 minutes. Le dernier train part du Lac à 11 heures 10 minutes du soir.

LE PROGRAMME SERA DISTRIBUÉ.
18juil—1m

NATTES DE CHINE.
1900 rouleaux nattes blanches, à carreaux et fantaisie,
100 différents modèles de nattes fantaisie.

Prix plus bas que jamais auparavant à la Nouvelle-Orléans.

A. Brousseau's Son,
17.....RUE DE CHARTRES.....17

Stores, Toiles Cirées, Nattes Coco, Etoffes et articles pour tapissiers.

Etoffes de laine et rideaux au prix de New-York.

Venez voir nos marchandises.
22 juin—

MEDAILLES
Décernées à l'Exposition Universelle de Paris de 1878.

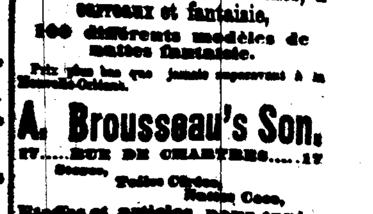

ALPH. WALZ,
Propriétaire et fabricant du célèbre
MALAKOFF BITTERS

qui, comme liqueur, a obtenu les médailles ci-dessus, à l'Exposition universelle de Paris. [illegible] agréable et savoureux, un stomachique [illegible] d'ingrédients aromatiques et [illegible] et unique d'une [illegible] par la Faculté Médicale de la Louisiane [illegible]

Seul agent à la Nouvelle-Orléans de la maison [illegible] pour la vente de la délicieuse bière
AURORA LAGER BEER,
en bouteille et en barils.

No. 36 rue Conti, [illegible]
29 janv—[illegible]